

Revitalisation d'un ruisseau, celui de la Fuvaz

On obéissait à cet état d'esprit de l'époque, voire de toujours, la haine de la nature.

Ainsi, dès qu'il y avait quelque chose qui puisse vous gêner, si peu que ce soit, allez hop, on rebouille tout et l'on fait disparaître l'objet du délit.

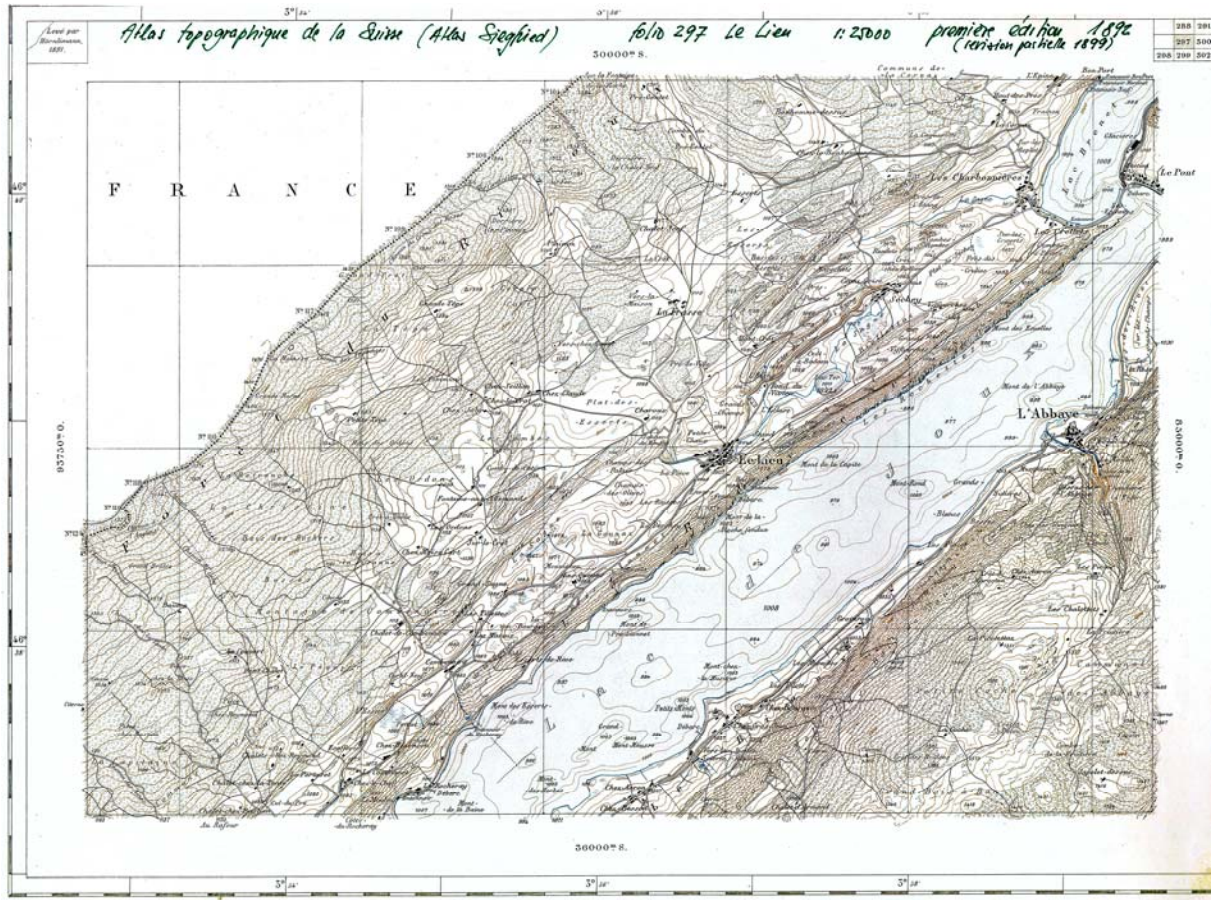
Ce fut principalement le cas pour les ruisseaux. Ceux-ci gênaient, ceux-ci, afin sans doute de gagner un rien de surface, étaient à mettre en terre. Qu'ils disparaissent, les infâmes, dès aujourd'hui et à jamais. D'ailleurs, les ruisseaux, ça fait des coudes, ça ronge la terre, ça déborde même. Et puis ça sert à quoi, un ruisseau. Juste bon à vous mener l'eau des champs au lac. Alors hop, on enterre. Et après en avoir enterré un, en voilà un suivant, et un autre encore. Et ainsi de suite. De telle manière, qu'un jour, des ruisseaux, il n'y en eut plus.

Le dernier en date à subir de telles avanies, fut celui de la Fuvaz. Il ne gênait personne. Et sans doute il ne débordait pas non plus. Qu'à cela ne tienne, quel fut l'imbécile qui prit la décision, on le mit en terre. Allez, petit ruisseau de la Fuvaz, cache-toi. Disparais de ma vue, à moi qui décrète ici même que tu n'as plus droit à l'existence. Que ta vie même est un empêchement à ce que la terre devienne plate, comme une galette. Et bétonnée, de surcroît.

Tout cela participant d'un vaste plan à ce que la terre soit au service des technocrates, du premier m² au dernier. Que rien n'échappe à l'œil et à la main de ces messieurs qui ont pour but de nous faire vivre dans un monde aseptisé, à leur image, dans un monde qu'ils contrôlent. Totalemment. Ici comme ailleurs. 1984. Ni plus, ni moins.

Le ruisseau de la Fuvaz. Notre but est d'encourager la Municipalité actuelle, sans doute plus ouverte à ce retour en arrière si nécessaire, à le rouvrir. A lui redonner vie. A faire tout ce qui est nécessaire pour que l'on voie à nouveau des papillons orner le bord du chemin de la Fuvaz. Qu'il y ait ici le retour des papillons. Que l'on entende au moins un petit glouglou. Certes, ce n'est ni ne sera un gros ruisseau. Son débit restera intermittent. L'été, par sec, il n'amènera pas une seule goutte d'eau au lac. Mais tant pis, il y a les autres saisons, les temps de pluie. Bref, il pourrait revivre. Et se remettre à chanter, et même si ce ne sera jamais que d'une manière extrêmement discrète.

Vous trouverez plus bas, nos efforts solitaires pour redonner vie à ce ruisseau. Que l'on nous suive ou qu'au final on renonce à entrer dans nos vues, il y aura au moins ce dossier. Qui pourra être réactualisé un jour ou l'autre. La terre, malgré tout ce que l'on veut bien dire, elle a le temps. Elle a surtout plus de temps que tous les hommes ensemble, si pressés, si impatients, qu'ils ne verront pour finir même plus le temps. Alors adieu l'homme. Tu étais capable de grandes choses. Tu en as réellement fait des grandes. Mais en même temps, par compensation sans doute, tu en as accompli de bien petites, de bien misérables. Mais cela, et c'est bien triste, sans même le savoir. A la limite plein de bonnes intentions. Comme un rêve. Un rêve de bitume, de béton et de tout le reste.



Carte de 1892. Des Charbonnières monter en direction des maisons foraines, de la Cornaz en particulier pour suivre un bout du ruisseau.



A gauche, le chemin et le ruisseau de la Fuvaz.



*Lacs Brenet et de Joux, Dent de Vaulion.
Le Pont et Les Charbonnières. Vue aérienne*

A la sortie du village direction Mouthe, à l'embranchement du chemin de la Sagne, prendre en direction du cimetière.



Un long ruban, le chemin de la Fuvaz. Au milieu des champs, plus en amont, l'ancien cheminet qui permettait de descendre de la Cornaz droit sur le village.



Tout en haut à gauche. Est-il déjà enterré à l'époque de la photo ? pas certain.



Enterré ou pas, il est sous la neige.



Le haut, sur les Replatets, seul segment encore à l'air.

Les Charbonnières, le 11 octobre 2020

Commune du Lieu
Municipalité
p.a. M. Patrick Cotting syndic
Grand-Rue 7
1343 Les Charbonnières

Concerne : ruisseaux de la commune

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs,

J'ai eu l'occasion d'assister à la séance d'information lac Brenet du 9 octobre. Très instructive et très intéressante, avec l'intervention un peu pathétique parfois de personnes qui pourraient volontiers habiter une autre maison que la leur !

Je pense que dans le cas présent l'on peut faire confiance à l'Etat de Vaud et à la commune, un peu serrés aux entourures de par la présence d'un tiers, en l'occurrence la Confédération. En passant, mes félicitations à notre syndic qui a su donner la parole à chacun et a trouvé les mots justes pour faire comprendre la situation dans sa complexité tout en invitant le public à compulsurer les dossiers et à exprimer par écrit ses remarques et réflexions.

La meilleure idée de cette protection est sans aucun doute la renaturation du cours inférieur du ruisseau de la Sagne qui n'est une sombre coulisse bétonnée autrefois sous l'égide de techniciens irresponsables. Mais il faut lui redonner un cours agréable dans la totalité de ce segment, qui n'est par ailleurs pas très long, et non pas partiellement en trouvant à nouveau des variantes modernes farfelues.

Cette revitalisation de nos ruisseaux m'amène à vous parler de celui du chemin de la Fuvaz. Un beau jour, il y a quelque trente ans, tout à coup, la pelle mécanique déferle pour mettre ce petit cours d'eau dans des tuyaux. Il ne gênait personne, il ne demandait rien à personne non plus, coulant librement en bordure du chemin. Il permettait à nombre de populage d'égayer cette jolie montée aux Grands Billards, il accueillait aussi des libellules. Bref, il était utile. On ne comprend vraiment pas pourquoi la commune de l'époque a pris une initiative aussi peu compatible avec le respect de la nature. C'était une hérésie complète dont je souffre encore aujourd'hui, aimant certes à grimper aux hauteurs du village par ce chemin mythique, mais en même temps m'attristant à chaque fois de retrouver ce désastre écologique issu de la folie des hommes.

C'est la raison qui m'amène aujourd'hui, pendant que l'on parle nature et renaissance des cours d'eau sous leur forme d'origine, à vous demander de vous pencher sur ce pauvre cours d'eau et à lui redonner sa vie d'antan. Vous conviendrez que les ruisseaux, en notre région sont rares, et vu le peu qu'il y en a, qu'il soit nécessaire de les respecter.

En souhaitant que mon idée saura retenir votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs, mes bonnes salutations.



MUNICIPALITÉ

1345 LE LIEU

Tél. 021 841 11 20

Fax 021 841 13 52

Le Lieu, le 21 octobre 2020

Monsieur
Rémy Rochat
Rue du Crêt du Puits 6
1343 Les Charbonnières

Ruisseaux de la Commune

Monsieur,

La Municipalité accuse réception de votre courrier du 11 octobre 2020 qui a retenu toute son attention.


Suite à sa séance du 19 octobre 2020, la Municipalité vous informe qu'elle va étudier et réfléchir à votre proposition énoncée dans votre lettre concernant le ruisseau du Chemin de la Fuvaz.

Dès qu'une position sera prise, la Municipalité ne manquera pas de vous en informer.

Nous restons à disposition pour toutes questions complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
P. Cotting




La Secrétaire
I. Darbellay

